GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

BUREAU DU REGISTRAIRE DU QUÉBEC

CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT

J'atteste que le document joint à ce certificat est une copie des lettres patentes (acte de correction) délivrées le 16 juin 2011 à Club de Chasse et Pêche du Comté de Wolfe Inc.

J'atteste également que ce même document est déposé aux fins d'enregistrement dans le

Libro 531

Folio 95

du registre des lettres patentes foncières du ministère de la Justice.

Montréal, le 29 juin 2011

Sous-registraire adjointe
du Québec

Me Suzanne Potvin Plamondon

Numéro de référence : 6334.0311

Dossier n° **6334. 0311**

ACTE DE CORRECTION

Enregistré le 29 juin 2011

Livre 531

Folio 95

Sous-registraire adjointe du Québec

(Signature)

LA MINISTRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE, pour et au nom du gouvernement du Québec, dont le bureau est situé au 5700, 4e Avenue Ouest à Québec (Québec), G1H 6R1, dûment habilitée en vertu de la Loi sur les terres du domaine de l'État (L.R.Q., c. T-8.1), représentée par M. Serge Lachance, Directeur des affaires régionales de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, dont le bureau est situé au 1685, boulevard Wilfrid-Hamel, bureau 1.14, Québec (Québec), G1N 3Y7, dûment autorisé par le Règlement sur la signature de certains actes, documents et écrits du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, adopté par le décret 1455-95 du 8 novembre 1995, modifié par les décrets 937-98 du 8 juillet 1998, 1073-2000 du 5 septembre 2000, 960-2004 du 15 octobre 2004 et 731-2005 du 9 août 2005 (M-25.2, r.1).

Ci-après appelée la « Ministre »

LAQUELLE, pour en venir à la correction qui fait l'objet des présentes, déclare :

1. La Ministre a délivré des lettres patentes au Club de Chasse et Pêche du Comté de Frontenac Inc., le 7 décembre 1987, sous le numéro 33 487 (libro 485, folio 51). Ces lettres patentes ont fait l'objet d'une publication, le 3 mars 1988, au registre foncier de la circonscription foncière de Richmond, sous le numéro 165712, et visent l'immeuble décrit à la clause Désignation apparaissant ci-après.

2. Ces lettres patentes comportent une erreur quant au nom du titulaire.

3. La Ministre est disposée, conformément à l'article 43 de la Loi sur les terres du domaine de l'État (L.R.Q., c. T-8.1), à corriger les lettres patentes susdites en rectifiant et remplaçant le nom du titulaire y apparaissant.

4. Les lettres patentes, décrites au paragraphe 1 des présentes, sont donc corrigées par le remplacement du nom du titulaire y apparaissant par le suivant : « Club de Chasse et Pêche du Comté de Wolfe Inc. ».

En conséquence, la Ministre requiert l'Officier de la publicité foncière de faire dans ses registres les inscriptions nécessaires afin qu'un plein effet soit donné à la présente correction de telle sorte que le nom du titulaire, apparaissant à l'acte précité et publié à la circonscription foncière de Richmond, sous le numéro 165712, affectant l'immeuble désigné ci-après, soit corrigé.

DÉSIGNATION

Le lot A du rang un (I) de l'arpentage primitif du canton de Garthby, correspondant au cadastre au lot A du rang un (1) du cadastre du canton de Garthby, dans la municipalité de Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown, circonscription foncière de Thetford.

La présente correction de lettres patentes est admise à la publicité des droits, conformément à l'article 72.1 de la Loi sur les terres du domaine de l'État (L.R.Q., c. T-8.1), sans qu'il soit nécessaire de suivre les prescriptions du Code civil et de ses règlements en matière de publicité.

SIGNÉ à Québec, en trois exemplaires, ce seizième jour du mois de juin de l'année deux mille onze.

LA MINISTRE DES RESSOURCES NATURELLES
ET DE LA FAUNE



Serge Lachance
Directeur des affaires régionales
de la Capitale-Nationale et
de la Chaudière-Appalaches

Dossier MRNF : 6334.0311